

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 21 mars 2026

Délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Pouvoir : 1
Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

17 mars 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt et un mars à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les membres du conseil municipal ont poursuivi la réunion du conseil municipal sous la direction d'Aymeric GIRARDON, élu Maire au cours de la séance.

Étaient présents : Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Jérôme JEANPIERRE, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Vincent PEYRE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusé : Alain BENISTY (pouvoir donné à Jean-Pierre BLANCHARD)

2026-13 Délibération fixant le nombre des adjoints

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

En vertu des articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints dans les conditions suivantes :

- un adjoint minimum ;
- le nombre maximum d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil, soit pour la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle 5 adjoints maximum.

Jusqu'à présent, la commune avait nommé 5 adjoints.

Le maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 5.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE FIXER le nombre d'adjoints à 5.**

Le Maire
Aymeric GIRARDON

La secrétaire de séance
Sophie VERCHERE